

Bonjour, je m'appelle Emilienne Tempels. Après 8 ans d'études supérieures artistiques et universitaires, doublement diplômée avec distinction, je travaille depuis une dizaine d'années principalement comme comédienne, et j'exerce également des activités artistiques pluridisciplinaire, même si celles-ci ne sont généralement pas rétribuées. Je m'enorgueillis de toucher des allocations de chômage non dégressives à hauteur de 1200€/mois quand je ne touche pas de rémunération ; pour autant que les organismes de paiement s'occupent de mon dossier. C'est plus que ma mère Antoinette Smars, artiste peintre, femme, qui n'a réussi à réunir les conditions à la non dégressivité qu'à l'âge de 55 ans. Cette année, à partir de mai elle fêtera ses 65 ans. En récompense, elle touchera 540€ de retraite mensuelle, basée sur ses autres jobs antérieurs uniquement, et pas pour le bon millier d'oeuvres magnifiques qu'elle laissera en héritage à l'humanité.

Je me suis permise cette introduction personnelle car c'est ma réalité, comme celle de beaucoup d'autres, qui m'a conduite à rejoindre le collectif F(s) et à m'intéresser au mal nommé "statut d'artiste".

Le collectif F(s) a été créé en 2017 et réunit aujourd'hui plusieurs centaines de femmes travailleuses de la culture, de différentes disciplines artistiques et de différents métiers. Nous luttons contre les inégalités de genre et de diversité dans le secteur culturel.

En effet, la Belgique, à l'instar de bien d'autres pays n'est pas épargné par les grandes inégalités en ce qui concerne l'accès à l'emploi dans le secteur artistique, en défaveur des femmes<sup>1</sup>.

Les femmes sortent plus nombreuses des écoles supérieures artistiques, mais leur accès à l'emploi rémunéré est inversement proportionnel. Les femmes sont par conséquent, dans une situation plus précaire que leur homologues masculins.

Nous avons pu observer que la plupart des instances qui réfléchissent au "statut" sont majoritairement composées d'hommes. La plupart des personnes qui réfléchissent au « statut » ne sont pas des travailleur.euse.s des arts. Les femmes et leur précarité sont donc *de facto* hors du radar général, invisibilisées.

Fortes de ces constats, nous avons initié un groupe de travail sur le "statut" dans F(s). Nous avons mis en ligne un questionnaire ouvert à tou.te.s les travailleur.euse.s de la culture pour récolter les constats et propositions des concerné.e.s, afin de scénariser un statut via des pistes innovantes. Notre questionnaire, qui a été dépouillé grâce à l'aide de membres de l'UPACT et de l'ATPS a récolté un franc succès, puisque 554 personnes y ont répondu<sup>2</sup>. Ces résultats ont été diffusés publiquement début décembre dernier.

Dans les résultats de ce questionnaire, beaucoup de personnes ont fait part de leurs craintes: ce statut reconnaîtra-t-il enfin le travail non rémunéré?

Une majorité de répondant.e.s évoquait le salaire à vie, tel que théorisé par le Réseau Salarial et Bernard Friot. Malheureusement, cette proposition étendue à l'ensemble de la population sort du cadre de la réforme qui ne concerne que les travailleur.euses des arts.

Nous avons entendu des projets de réforme (MR, PS). Ces projets se basent sur une logique comptable, qui prennent en compte les revenus ou les jours de travail rémunérés pour l'obtention ou le renouvellement du statut des travailleur.euses des arts. Or il peut arriver que l'artiste ne touche aucune rémunération certaines années. L'art n'est pas une marchandise comme les autres.

Nous voulons que les artistes et technicien.ne.s qui ne touchent pas de rémunération aient la possibilité d'obtenir le statut malgré tout, si iels satisfont à une série de critères.

Nous voulons que ce soit une commission de travailleur.euses des arts bénéficiaires du statut qui évaluent leurs pairs. C'est donc une commission composée de façon diamétralement opposée à la commission artiste existante, dans laquelle je siége personnellement, et où je suis *de facto* la seule artiste! Je ne partage pas l'optimisme de Jean-Gilles Lowies ou de Hugo Vandendrijsche concernant sa composition et son expertise, et je ne suis pas du tout certaine que la commission soit le meilleur organe pour le cadastre car tout le monde ne demande pas le visa ou la carte artiste, et tout les métiers techniques en sont exclus.

Cette commission -que nous voulons- sera composée d'une quinzaine de personnes, de disciplines différentes, de métiers, d'âge, de diversité, de genre différents. Les commissaires seront tirés au sort pour un mandat court de maximum 4 mois, ce qui permettra à chacun.e de continuer sa pratique professionnelle, et assurera une rotation des membres.

Le tirage au sort permet de multiplier les points de vues et rend vaines la corruption et les abus de pouvoir, en plus de l'*empowerment* que représente la participation active à un outil démocratique.

---

1 Voir l'Etude « La deuxième scène Acte 3 » réalisée en CFWB <https://acte3-4.deuxiemescene.be/>  
et <https://acte3-4.deuxiemescene.be/wp-content/uploads/2020/10/Note-de-synthe%CC%80se-Pre%CC%81sence-des-femmes-Arts-de-la-sce%CC%80ne-Avril-2020-1.pdf>

2 <https://www.facebook.com/groupeconseildead/permalink/3626606907398845>

Les critères pris en considération seront bien sur ceux du travail, comme par exemple : bourse d'écriture, résidence de travail, préparation d'exposition, repérage, création de maquette, écriture de dossier, stage à l'étranger, répétitions qui n'auraient pas été rémunérées etc.

Mais nous prendrons également des critères humains s'ils handicapent l'accès aux contrats rémunérés : par exemple une grossesse pour la comédienne ; une blessure pour le danseur.

En dehors de cette proposition de commission, nous voulons également l'individualisation des droits sociaux dont l'absence discrimine principalement les femmes.

Nous demandons l'inclusion des maquilleuses dans le statut, ainsi que des métiers d'accompagnement (chargée de production, de diffusion, booker, manager...). Nous travaillons également à d'autres propositions, c'est pourquoi nous souhaitons être invitées aux négociations ultérieures.

Nous voulons également un large refinancement de la culture. Il n'est pas question qu'une protection sociale se substitue à des revenus, comme c'est trop souvent le cas actuellement.

Le travail non rémunéré doit faire l'objet de reconnaissance concrète. Si le mal nommé statut actuel a un point positif, c'est sa facilité de renouvellement. Il permet que l'artiste puisse se plonger dans la recherche, et proposer des oeuvres originales qui sortent des sentiers battus. Imaginez le triste nivellement par le bas si nous devons faire la course au cachet. Si les artistes belges sont reconnus à l'étranger, c'est parce qu'i.e.l.l.e.s éclatent les codes. Pourrions-nous rêver que les artistes belges soient également reconnus en Belgique, en haussant radicalement les quotas de leur diffusion à travers les médias du royaume, jusqu'à hauteur de 50% comme c'est le cas dans les pays voisins ?<sup>3</sup>

Aujourd'hui, à travers la réforme de son statut d'artiste, la Belgique a rendez-vous avec l'Histoire.

Cette réforme doit s'inscrire dans la conscience globale des crises actuelles.

Le capitalisme thermo-industriel qui bat son plein aujourd'hui est une machine de destruction massive du vivant. S'il perdure, il sera fatal pour tous les êtres de cette planète. Le système en place jusque maintenant n'est tout simplement pas viable à moyen et à long terme. Pour notre survie, nous devons revoir notre rapport au travail, mettre fin à la course à la rentabilité, à la croissance du PIB à tout prix ; se baser sur d'autres indicateurs, tels que l'Indice de Développement Humain par exemple... Il faut diminuer le temps de travail, et remettre l'humain, le vivant au centre. L'alimentation, la santé, l'éducation, et la culture sont essentiels. Comme le disait la ministre de la Santé luxembourgeoise Paulette Lenert à propos de la réouverture des théâtres et des cinémas au Grand Duché du 11 janvier dernier : « *Pour être en bonne santé, il faut aussi une bonne santé mentale.* »

Pour celles et ceux pour qui les indicateurs actuels sont encore une référence, nous savons que la culture génère 5% du PIB<sup>4</sup>. Nous nous interrogeons dès lors sur les critiques de ce secteur perçu comme inutile par certains, qui nous voient parfois comme un ramassis de mendiant.e.s. Nous parlons actuellement de 5160 personnes qui bénéficient de la non dégressivité du chômage, qui touchent une moyenne de 930€ par mois lorsqu'iels travaillent sans rémunération<sup>5</sup>, une somme sous le seuil de pauvreté. Comment peut-on prétendre déceimment que ce secteur ruine les caisses de la Belgique ? Il serait temps de s'occuper des dépenses inutiles comme les F35 ou les évasions fiscales...

Tant que la société privilégiera les avions aux théâtres, notre monde sera voué à disparaître...

Ainsi dans F(s), nous avons imaginé des outils qui soient le plus inclusifs possible et qui permettent aux artistes et technicien.nes d'envisager leur travail et leur réalités personnelles de façon sereine, pour le plus grand bénéfice de tou.te.s. Nous ne voulons plus fermer les yeux sur des modes de fonctionnement obsolètes, ni décliner à l'infini des façons de faire qui nous détruisent. C'est une réalité, les femmes sont parmi les plus précaires.

En durcissant le renouvellement, ce sont elles qui disparaîtront les premières.

Je suis Emilienne Tempels, et si les quelques propositions comptables qui ont été médiatisées dernièrement venaient à passer, je ne pourrais pas renouveler mon statut l'an prochain.

Je suis Emilienne, mais aujourd'hui je suis aussi F(s), je suis photographe, documentariste, metteuse en scène, régisseuse, peintre, dessinatrice de BD, autrice, sculptrice, assistante, performeuse, conférencière, étudiante, chargée de communication, de diffusion, de production, maquilleuse, médiatrice culturelle, éclairagiste, professeure, graphiste, chorégraphe, cinéaste, danseuse, musicienne, réalisatrice, dj, dramaturge, scénariste, comédienne... et je crains pour ma survie.

F(s) [f-s@riseup.net](mailto:f-s@riseup.net)

3 <https://medor.coop/magazines/medor-n21-hiver-2020-2021/loreille-cassee/>

4 <https://www.lecho.be/culture/general/que-pese-vraiment-la-culture-dans-l-economie/10252410.html>

5 v. Rapport CSC : « Du régime d'exception au chômage à de l'emploi culturel ! » du 14/10/2020